

#2 Cocon de la vie associative

Compte Rendu du 21/09/2022

Membres présent·e·s (14 soit 58% des membres):

- Alain Alison – ATD Quart Monde
- Kelly Asatryan – Solidarité sans frontières
- Jocelyne Beard – Vive La TASE !
- Roger Bevand – SOS Amitié région de Lyon
- Maryvonne Bin-Heng - Filactions
- Léa Crevet – Emmaüs Défi
- Livia Delaporte – La Gonette
- Camille Faure – Les Ateliers Frappaz
- Jordhan Fillon – Association Vitacolo
- Tim Lermet – Conscience et Impact Ecologique
- Patrick Pellerin – Biographicus
- Rachel Poirier – Ludothèque Ludicité
- Josiane Roche – Acarythm
- Alousseyni Talla – PIMMS médiation Villeurbanne (France Services)

Externes présent·e·s (4) :

- Victor Prandt – Dir . Vie associative et des centres sociaux
- Clara Mentec – Dir . Vie associative et des centres sociaux
- Pascale Quénot – Dir . Vie associative et des centres sociaux
- Christine Goyard-Gudefin – Elue Vie associative et des centres sociaux

Ordre du jour :

- Tour de table & Présentation Clara
- Commission de travail ‘Viva & Communication interne’
- Commission de travail ‘Règlement intérieur & Communication externe’
- Sujet : ‘Assises de la vie associative’
- Commission de travail ‘Dialogues Ville / Association’ ?
- Cocon n°3 et suite ?

1 - Tour de table & Présentation Clara :

Les 15 personnes présentes ont eu au maximum une minute pour se présenter. Clara Mentec s’est présentée et sera la responsable du projet du Cocon, pour la direction de la vie associative et des centres sociaux, à partir du Cocon n°4, à la suite de Victor Prandt.

Il a ensuite été décidé que Victor était en charge de l'animation, que les prises de paroles devaient être limitées à 2 minutes et qu'il fallait lever la main et attendre son tour de parole pour pouvoir s'exprimer.

Les échanges ayant été plus intenses et rythmés que lors du premier Cocon, le compte rendu ci-dessous n'a pas volenté d'exhaustivité sur les échanges.

2 - Commission de travail 'Viva & Communication interne' :

Victor : Lors du premier Cocon, Jean-Christophe, de la direction de la communication, était venu proposer aux membres du Cocon de prendre le rôle de rédaction en chef d'un dossier spécial 'vie associative' dans un Viva à la rentrée (septembre ou octobre). Une commission de travail s'est proposée, composée de Léa, Roger, Jocelyne, Delphine et Abdelhakim : les présents aujourd'hui peuvent peut-être nous en dire quelques mots.

Léa : On s'est donc vu à la rentrée est on est partis sur l'idée d'un article sur le Cocon. J'ai fait circuler un e-mail pour recueillir les avis et je vous remercie pour vos retours que j'ai fait suivre à Jean-Christophe et qui viendront alimenter le dossier.

Pascale : Peut-être rappeler qu'il sera diffusé dans le prochain numéro en octobre. La direction de la communication avait aussi la volonté que cette rédaction en chef d'un dossier spécial 'vie associative' soit renouvelée chaque année pour la rentrée.

Roger : La difficulté que je relève est que nous n'avons pas été hyper actifs avant la rentrée du fait du malheureux accident de santé de Jean-Christophe. Le délai était serré à la base et ce contretemps l'a rendu encore plus serré. Néanmoins l'idée était intéressante.

Léa : Jean-Christophe était très ouvert et nous pouvions proposer beaucoup de choses. L'idée est de parler de la vie associative, on ne se connaissait pas encore suffisamment, mais il y a beaucoup d'opportunités pour se faire connaître dans la ville. Viva c'est tout de même 84 000 exemplaires !

Pascale : Pour l'année prochaine il faudra donc lancer ce travail dès le printemps, dans la logique c'est en tout cas à renouveler.

3 - Commission de travail 'Règlement intérieur & Communication externe'

Victor : Je vous propose de nous laisser 5 minutes pour le relire. Ensuite, nous pouvons, si vous le souhaitez, discuter point par point et finir en faisant des propositions d'ajouts d'éléments qui seraient manquants. Je laisserai les membres de la commission de travail expliquer leurs réflexions si besoin.

Victor : Nous pouvons donc commencer par le 1.a : Durée et représentation. Pour information, l'idée d'une suppléance avait été refusée par peur de perte d'information si la rotation entre titulaires et suppléants était trop régulière. Lors des dialogues les personnes présentes avaient également votées pour des mandats de deux ans.

Tim : Notre peur était que sans suppléant on se retrouve à 6/7 et que le cocon ne puisse pas avancer. Je pense que c'est relativement simple de transmettre les infos à son suppléant en interne.

Pascale : Oui surtout qu'il y aura un compte rendu.

Jordhan : Il faudrait mettre les suppléants dans la mailing list pour qu'ils suivent les avancées du cocon, qu'ils soient à jour même sans y participer directement. Il faut par contre faire attention à ce que la venue du suppléant ne remette pas en cause les décisions précédemment prises.

Conclusion :

- Durée de 2 ans de mandat, validée par le vote.
- Principe du remplacement possible du titulaire par son suppléant, validé par le vote.

Victor: Passons au 1.b : Renouvellement des membres

Tim: Pour ce point on s'est posé pas mal de questions. On a la volonté d'avoir une stabilité et une continuité dans le travail notamment pour se passer les informations mais il faut aussi s'assurer d'un renouvellement des membres du Cocon, notamment pour les associations en liste d'attente. Notre proposition c'est que 1/3 des associations puissent rester pour un second mandat avec un tirage au sort parmi les associations qui veulent renouveler. Le tirage au sort parmi les nouvelles associations volontaires pose la question du mode d'appel à candidature, quelle liste électorale ?

Jordhan : Le lien peut ne pas être assuré par les 1/3, mais par la Direction de la Vie associative ?

Patrick : Le Cocon est une initiative des associations, pas de la Vie associative, il vaut donc mieux que le lien soit assuré par des associations qui restent d'un mandat à l'autre. Question de forme, peut être inverser les deux phrases : les nouveaux et après les anciens qui se représentent ?

Pascale : Sur la question de la continuité assurée par la vie associative, cela dépendra du rôle qui nous sera attribué dans le règlement intérieur.

Jordhan : Peut-être pouvons-nous faire un double tirage au sort pour garder la notion d'équité entre les 4 collègues. Dans ce cas ne garder que deux associations par collègue ?

Tim : C'est intéressant cette idée de quatre fois deux.

Camille : Les élections seraient trop longues à mettre en place, cela nous prendrait un cocon complet. Et si moins de 8 huit associations postulent pour recommencer, tant mieux ! Cela laissera plus de places pour les nouveaux.

Tim : Ceux qui font 4 ans de suite ne pourront pas se représenter. Et ceux qui n'ont pas pu être renouvelés pourront postuler de nouveau pour le tirage au sort suivant.

Alain : En ce qui concerne la vie association c'est important qu'elle soit très impliquée dans le projet : logistique, coordination, convocation... Tout cela prend du temps et je suis favorable à ce que leur présence soit maintenue.

Pascale : Nous pouvons rester dans ce rôle : être invités sans pour autant décider.

Conclusion :

- Renouvellement par tirage au sort, que ce soit pour les renouvellements ou les nouveaux postulants, validé par le vote.
- Un nombre maximum de huit associations pouvant postuler à deux Cocon de suite avec un filtre supplémentaire de maximum deux associations par collège, validé par le vote
- Le jour du tirage au sort, tirer également trois associations par collège qui seront dans une file d'attente en cas de démission ou d'exclusion d'une association, validé par le vote.
- Les associations dont le mandat est renouvelé peuvent changer de titulaire ou de suppléant dans une logique de continuité, validé par le vote
- En cas de démission/exclusion d'une association pendant cette mandature, un tirage au sort est effectué par la DVACS parmi les associations volontaires mais non tirées au sort pour ce mandat, validé par le vote.

Victor: Passons au 1.c : Démission, exclusion

Patrick : Je ne mettrais que la règle des trois absences consécutives.

Livia : Pour ces absences nous ne parlons que des plénières ?

Tim : Oui.

Jordhan : Je propose de mettre absence « excusée » plutôt que « justifiée ».

Alain : Peut-être mettre en place des exclusions au cas par cas, en mettant le sujet à l'ordre du jour en début réunion ?

Victor : Pour faire un mélange des propositions : exclusion après 3 réunions d'absence, mais avec possibilité de recours. Recours étudié et voté par le Cocon en début de séance.

Tim : Moi j'ai un peu peur de gérer cette justice. Je me sentirais mal à l'aise de prendre cette décision.

Alain : Il n'y aura certainement pas beaucoup de recours. C'est simplement pour garder une porte ouverte aux associations réellement motivées et qui avaient d'excellentes raisons de n'avoir pas pu assurer de présences trois fois d'affilée.

Conclusion :

- La logique du Cocon et que ce sont avant tout les associations qui soient représentées. Les titulaires et les suppléants peuvent donc être remplacés, validé par le vote.
- Après trois absences non excusées, l'association est considérée comme démissionnaire. Elle est avertie de sa situation et a encore une possibilité de recours, validé par le vote.
- Une association démissionnaire n'est pas remplacée s'il reste moins d'un an de mandature.

Victor : Passons au 2.a, b et c: Présidence ; les différents rôles ; Rythme et ordre du jour des réunions traditionnelles du Cocon, nous reviendrons ensuite sur le 1.d.

Tim : Notre réflexion a été de se dire qu'il serait intéressant d'avoir des rôles qui tournent et basés sur du volontariat.

X : Ce serait bien que ça ne soit pas un participant, mais la vie associative qui s'occupe du compte-rendu, puis qu'elle l'envoie au secrétaire de séance pour « validation » avant un envoi à tout le Cocon.

Jordhan : Le rôle du secrétaire / président de séance pourrait être de se rendre au CCVA pour préparer la réunion en amont, et en aval être responsable de la relecture du compte-rendu.

Conclusion :

- La Direction de la vie associative est invitée de manière permanente et bénéficie d'un vote consultatif pour donner un avis technique, validé par le vote.
- Ajouter au 1.a que les rôles sont attribués lors de la précédente séance du Cocon.
- La réservation de la salle, les invitations, les rappels des réunions et compte-rendu sont à la charge de la Direction de la vie associative, validé par le vote.
- L'ordre du jour est décidé collectivement à la fin de la réunion précédente. Il reste possible d'ajouter des sujets en début de séance, elles seront traitées en fin de séance s'il y a suffisamment de temps ou à l'ordre du jour de la future réunion, validé par le vote.
- Ajouter dans le règlement intérieur que « les réunions ont traditionnellement lieu de 18h à 20h entre lundi et jeudi hors vacances scolaires, validé par le vote.
- Le texte du 1.a a été validé par le vote.
- Le texte du 1.c a été validé par le vote.

Victor : Passons au 2.d et .e : Modalité de vote ; Quorum et procuration.

Patrick : Petite remarque sur la forme, il faudrait inverser inverser les points 2.e. et 2.d.

Jordhan : Je pense qu'il ne faut pas de quorum, nous n'avons pas de compte à rendre étant donné que nous n'avons pas été élu sur un projet.

Patrick : Même s'il n'y a pas l'histoire du mandat, il faut qu'on soit un minimum pour que la décision soit légitime.

Tim : Le quorum permet de donner un sens à ce qu'on fait.

Josiane : Avec la procuration, et le suppléant, si l'association ne vote pas c'est vraiment qu'elle ne veut pas s'investir.

Livia : Le raisonnement de Jordhan va bien mais plus pour les commissions de travail que pour la plénière.

Patrick : Il y a aussi des choses que l'on peut décider sans vote.

Conclusion :

- Les votes ne peuvent être pris en compte seulement si le quorum est atteint, validé par le vote.
- Les procurations sont à envoyer directement à l'association concernée qui l'indiquera en début de séance, validé par le vote.

- Un quorum est défini à 10 votants pour les séances plénières, validé par le vote.

4 - Sujet : ‘Assises de la vie associative’

Victor : Nous n’avons pas suffisamment de temps, le sujet ne peut pas être ajourné.

5 - Commission de travail ‘Dialogues Ville / Association’ ?

Victor : Nous n’avons pas suffisamment de temps, le sujet est ajourné.

6 - Cocon n°3 et suite ?

Conclusion :

- Le prochain Cocon sera le 16 novembre.
- L’ordre du jour sera le suivant :
 - Fin des discussions sur le règlement intérieur (la commission de travail finalise le document, discussions à avoir sur le l.d et discussions sur des possibles oublis)
 - Travail de la Commission Viva sur la communication interne pour le Cocon.
 - Discussions sur la co-organisation des Dialogues par le Cocon.
 - Confirmer les dates des deux prochains Cocon et dresser l’ordre du jour.

X – Changements :

Il faut ajouter à la liste d’e-mail les adresses suivantes :

- alain.alison@atd-quartmonde.org
- mbinheng@hotmail.com